

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2019

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 8

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le : 25 OCT. 2019

Délibération certifiée exécutoire le : 25 OCT. 2019

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2019-21(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 17 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Evelyne FAURE, Alberte VALLEE.

Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge CAREL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant donné pouvoir à Monsieur GAY), Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame AILHAUD), Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Bernard DUCUET, Claude FIAERT, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

**Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – Création de cinq postes de caporaux relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels**

Suite aux ajustements de l'organigramme et afin de renforcer les équipes opérationnelles des centres d'incendie et de secours et répondre aux préconisations du SDACR, il vous est proposé la création de cinq postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Deux postes seraient créés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 et les trois autres postes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Sur le budget 2019 l'incidence financière s'élève à 13.400 €. Concernant l'année 2020, les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

Lors de sa séance du 7 octobre 2019, le comité technique a émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- Créer deux postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- Créer trois postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

  
Pierre POURCIN